

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 2 avril 2024 à 19 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Est absente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Est également présente : Mme Chantale Roy, greffière-trésorière adjointe

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2024.04.75

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Approbation du procès-verbal

2024.04.76

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

Andrée Laforest Ministre du MAMH	<ul style="list-style-type: none">• Lettre annonçant que nous aurons 100 000 \$ dans le cadre du PRIMA (notre projet est accepté pour le terrain multisports)• Transfert ponctuel en 2024, suite à la signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens. Le montant sera connu sous peu.
---	---

5. Trésorerie

2024.04.77

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 mars 2024.

2024.04.78

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, dans le cadre de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'approuver le paiement pour :

- Février 2024 totalisant 1 951,48 \$ et représenté par les chèques L2400023 et L2400025 à L2400027.
- Mars 2024 totalisant 44 706,84 \$ et représenté par les chèques L2400028 à L2400040.

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 10 à 13 totalisant 25 095,71 \$ (brut).

Adoptée unanimement

2024.04.79

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Février 2024 totalisant 1 951,48 \$ et représenté par les chèques L2400023 et L2400025 à L2400027;
- Mars 2024 totalisant 76 592,33 \$ et représenté par les chèques C2400017 et C2400020; L2400024 et L2400028 à L2400040; P2400093 à P2400130.

Adoptée unanimement

6. Administration

2024.04.80

6.1 Adoption du règlement 286-2024 modifiant le règlement 285-2023 sur les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 285-2023 sur les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt d'un projet de règlement a été régulièrement donné lors de la séance du 5 mars 2024 et avis de motion en vue de son adoption ;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux (Mme Lise Bégin n'est pas d'accord pour adopter la résolution 2024.04.80, un vote est demandé)

Ont voté pour l'adoption : 6

A voté contre l'adoption : 1

et résolu d'adopter le présent règlement et statuer ce qui suit :

▪ **À l'article 2 : Taxe sur la valeur foncière**

Abroger : Le taux de taxe pour le Service de sécurité incendie est fixé à **0,2579 \$/100 \$** de l'évaluation.

▪ **Abroger l'article 3 : Taxe spéciale**

Par

Article 1 : Tarififications

1.1 Sécurité publique

Un tarif annuel sera imposé pour chaque résidence, logement, commerce, institution, terrain vacant ou autre tel que décrit ci-après;

Un tarif annuel de 165,00\$ sera exigé et prélevé pour chaque terrain avec immeuble résidentiel;

Un tarif annuel de 130,00 \$ sera exigé et prélevé pour chaque unité de logements d'un bloc à appartement. Pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi : 100 \$ par unité de logement (car la municipalité paie 10 % du déficit de l'OHLA);

Un tarif annuel de 120,00\$ sera exigé et prélevé pour chaque terrain vacant avec autre immeuble qu'un immeuble résidentiel (exemple : garage, entrepôt, remise, maison inhabitée servant d'entrepôt ou non);

Un tarif annuel de 75,00\$ sera exigé et prélevé pour chaque terrain vacant sans immeuble.

Secteur commercial à risque moyen, élevé et très élevé

Risque moyen : Un tarif annuel de 350,00 \$ sera exigé et prélevé pour chaque terrain comprenant un immeuble résidentiel et/ou locatif et/ou un immeuble commercial. (exemple : Studio Nuance, Pont roulant Abitibi inc., Postes Canada);

Risque élevé : Un tarif annuel de 600,00 \$ sera exigé et prélevé pour chaque terrain comprenant un immeuble commercial (exemple : Amex au 18, 7^e Avenue; Atelier de couture; La petite fringale);

Risque très élevé : Un tarif annuel de 1 000,00 \$ sera exigé et prélevé pour chaque terrain comprenant un immeuble commercial incluant ou non des unités de logement, d'affaires ou avec des produits dangereux (exemple : Amex pour le 30, 7^e Avenue; Dépanneur chez Steph, Boulangerie Normétal, Station-service Normétal, Garage Nestor Dubé, Restaurant Le Gaulois dont l'immeuble est fermé).

Article 2 : Bail ou location

Le tarif pour la sécurité publique doit dans tous les cas être payé par le propriétaire ou l'occupant reconnu à ce titre.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée majoritairement

2024.04.81

6.2 Résultat d'une soumission sur invitation pour le camion incendie à l'entrée du village

CONSIDÉRANT le résultat d'une soumission sur invitation auprès des pompiers volontaires du Service de sécurité incendie de Normétal pour le camion incendie à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un seul pompier, soit M. Antoine Baillargeon;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu

D'OCTROYER l'achat du camion incendie à M. Antoine Baillargeon pour un montant de 2,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le camion soit enlevé de son emplacement, avant le 1^{er} mai 2024.

Adoptée unanimement

7. Service de sécurité incendie

2024.04.82

7.1 Inscription de la directrice du Service de sécurité incendie au 1^{er} séminaire « Leadership au féminin : au-delà des stéréotypes » de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec

CONSIDÉRANT QUE madame Doris Nolet, directrice du Service de sécurité incendie a reçu une *invitation spéciale* pour participer au 1^{er} séminaire « Leadership au féminin : au-delà des stéréotypes » de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tient à l'Hôtel-Musée Premières Nations, les 23 et 24 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion et la valorisation de la diversité s'inscrit dans les orientations développées dans le plan d'action 2023-2027 de l'Association;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement et d'hébergement sont assumés par l'AGSICQ ;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu

D'ACCEPTER l'invitation spéciale de l'AGSICQ;

DE DÉFRAYER l'inscription de madame Doris Nolet, directrice du SSI au séminaire de l'AGSICQ, au montant de 157,48 \$ taxes nettes, dépense à imputer au poste budgétaire 02-220-00-454-00.

DE REMBOURSER les frais de repas selon la politique en vigueur.

Adoptée unanimement

8. Travaux publics

2024.04.83

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet : Projets d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale PPA-CE du ministère des Transports, pour la pose d'enrobé bitumineux des rues et avenues et trottoirs.

Adoptée unanimement

2024.04.84

8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet : Projets d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale PPA-ES du ministère des Transports.

Adoptée unanimement

9. Hygiène du milieu

2024.04.85 **9.1 Compilation des résultats de la récolte des données de la phase 3 du projet de chloration de l'eau au puits principal**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Consult'Eau pour effectuer la compilation des résultats de la récolte des données de la phase 3 du projet de chloration de l'eau au puits principal;

CONSIDÉRANT QUE cette étape est essentielle dans le processus critique menant à la demande d'autorisation auprès du MELCCFP;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par Gérald Lamoureux et résolu

D'ACCEPTER l'offre de Consult'Eau, pour un montant de 3 240 \$ taxe en sus à imputer au poste budgétaire 03-310-00-100-01.

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'offre de services à intervenir entre les parties, dans le projet ci-haut énuméré.

Adoptée unanimement

2024.04.86 **9.2 Réparation d'une pompe incendie Armstrong**

Point Reporté.

10. Santé et bien-être

2024.04.87 **10.1 Adoption du budget révisé 2024 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi déposé le 1^{er} mars 2024 et contribution municipale**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) par le biais de l'Office d'habitation Lac-Abitibi transmet à la Municipalité de Normétal son budget révisé et approuvé pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE le dernier budget révisé et approuvé est en date du 4 décembre 2023 pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget et accepter de verser à l'OH sa contribution annuelle (soit 10 % du déficit);

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

D'APPROUVER le budget révisé 2024 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi fixant les dépenses à 94 181 \$ et le déficit à 9 418 \$ pour la municipalité;

D'APPROUVER le versement de la contribution annuelle à l'OH de 9 418 \$ pour l'année 2024, dépense à imputer au poste budgétaire 02-520-00-970.

Adopté unanimement

11. Développement, urbanisme et zonage

2024.04.88 **11.1 Octroi du contrat pour l'amélioration et la mise à niveau des sentiers pédestres et de ski de fond dans les sentiers Jean-Guy Ledoux**

CONSIDÉRANT la soumission sur invitation reçue du Groupement forestier Coopératif Abitibi pour l'amélioration et la mise à niveau des sentiers pédestres et de ski de fond dans les sentiers Jean-Guy Ledoux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit modifier le contrat;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, le 21 mars 2024, avec M. Dany Lapierre, ingénieur forestier du GFCA, il y a eu une conclusion qu'il y aurait 2 km kilomètres de sentiers pédestres et 1.7 kilomètres de sentiers de ski de fond;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'octroyer le contrat avec la modification pour l'amélioration et la mise à niveau des sentiers pédestres et de ski de fond dans les sentiers Jean-Guy Ledoux, à Groupement Forestier coopératif Abitibi, soumissionnaire conforme, dépense nette de 40 660,92 \$ à imputer au poste budgétaire 03-310-13-723-10.

Adopté unanimement

2024.04.89

11.2 Demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

CONSIDÉRANT QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de l'activité suivante : Aménagement de sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est de 4 532,54 \$;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

D'APPUYER la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 4 532,54 \$;

D'AUTORISER la direction générale à signer la documentation relative au projet, s'il y a lieu.

Adoptée unanimement

12. Loisirs et culture

2024.04.90

12.1 Soutien au projet de rapprochements interculturels de l'Abitibi-Ouest 2024

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 4.2 de la Politique familiale et des aînés 2023-2028 est de favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé « *Plaisirs d'hiver interculturel, Sentiers Jean-Guy Ledoux* » permet de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, au dialogue et à l'enrichissement de notre communauté;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

D'AUTORISER le dépôt du projet : « *Plaisirs d'hiver interculturel, Sentiers Jean-Guy Ledoux* » avant le 20 septembre 2024.

DE S'ENGAGER à réaliser le projet avant 31 décembre 2025.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée unanimement

2024.04.91

12.2 La grande fête des semis le 13 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 1.1.7 de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* est de mettre en place un jardin communautaire intergénérationnel au cœur du village pour qu'il soit accessible pour tous, mais particulièrement aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE notre projet : « Placer l'agroalimentaire au cœur du milieu » a été accepté par la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'inviter les citoyens à participer à l'activité : « *La grande fête des semis!* », qui aura lieu le 13 avril prochain à la Salle des loisirs. L'activité consiste à planter nos semis en prévision de l'ouverture de notre jardin communautaire ce printemps.

Adoptée unanimement

2024.04.92

12.3 Événement annuel – Journée de la Terre le 22 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 1.3 de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* est de sensibiliser et encourager les initiatives environnementales et l'écologique;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 1.3.3 de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* est d'encourager la population et d'initier des corvées de ramassage de déchets dans le village pour promouvoir la propreté et l'embellissement des résidences privées

CONSIDÉRANT QUE le résultat attendu est la tenue d'un événement annuel près de la journée de la Terre;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

D'INVITER les citoyens à participer à l'activité : « *La grande corvée du printemps, mon village je l'aime propre!* », qui aura lieu le 22 avril prochain et de procéder à l'achat de limonade, de gants et de sacs de déchets dépenses à imputer au poste budgétaire 02-701-00-649-02.

QUE l'activité consiste à procéder à l'initiation d'une corvée de ramassage de déchets dans le village où les classes écolières, les membres d'une famille, les voisins ou les amis sont invités à participer. Un concours du « sac le plus lourd » fera partie de la programmation.

Adoptée unanimement

2024.04.93

12.4 Semaine québécoise intergénérationnelle du 19 au 25 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 2.1 de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* est de développer les activités et les infrastructures dans une optique intergénérationnelle et inclusive;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 2.1.2 de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* est de développer une programmation d'activités diversifiées pour tous les âges (sportive, culturelle, etc.) Laisser une place d'importance dans la transmission du savoir intergénérationnel, notamment celles qui sont liées aux arts, à la tradition orale ou à l'artisanat;

CONSIDÉRANT QUE la semaine québécoise intergénérationnelle a lieu du 19 au 25 mai 2024.

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'inviter les citoyens à participer à l'activité qui favorisera les échanges entre les générations. L'activité tricot et jeux de société aura lieu le 23 mai prochain à la Salle des loisirs.

Adoptée unanimement

2024.04.94

12.5 La fête du voisinage le 1^{er} juin 2024

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 4.2 de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* est de favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE le résultat attendu de cet objectif est d'avoir une activité annuelle d'accueil des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE la fête du voisinage a lieu le 1^{er} juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la fête du voisinage vise à encourager les citoyennes et les citoyens à initier des activités festives ayant pour but de rassembler et rencontrer leurs voisines et leurs voisins.

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par madame Lise Bégin et résolu

D'AUTORISER la chargée de projets à procéder à l'organisation d'une après-midi de festivités au Parc Michèle Desmarais le 1^{er} juin 2024;

D'INVITER le Comité des loisirs à prendre part à l'organisation de cette fête. Un budget de 200 \$ est accordé à cette activité d'accueil, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-00-649-02.

Adopté unanimement

13. Sujets divers (varia) : Sondage

2024.04.95

13.1 Sondage à la population

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite partager un sondage demandant à la population à donner leur impression sur l'administration politique et municipale (mairie, conseillers, direction, employés) afin d'améliorer le travail, les actions à améliorer le milieu de vie de nos citoyens et de s'assurer d'une bonne représentativité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire connaître la satisfaction des services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est responsable de représenter les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil invite la population à interagir avec eux;

CONSIDÉRANT QUE le sondage est à des fins personnel et confidentiel afin d'alimenter la réflexion quant aux solutions possibles au développement de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

D'AUTORISER la publication du sondage, celui-ci pourra être déposé dans une boîte destinée seulement pour ce sondage à 3 endroits différents de la municipalité, c'est-à-dire :

- Station-Service Normétal
- Garage Nestor Dubé
- Dépanneur Chez Steph

ou bien en le remettant à l'un des conseillers, dans une enveloppe fermée, celui-ci se verra à le remettre dans l'une des boîtes attitrées.

L'ouverture des réponses se fera seulement par les conseillers municipaux lors de leur rencontre.

Adoptée unanimement

14. Parole au public

2024.04.96

15. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de clore la séance, il est 20 h 42.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Chantale Roy, greffière-trésorière adj.